

**OBJET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE « CENTRALE »**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

---

**FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE**

Dans le cadre de son programme de rénovation des écoles, la Ville souhaite entreprendre les travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire « Centrale ». Cette opération vise à améliorer les conditions d'accueil des enfants scolarisés et renforcer la sécurité du site.

Le Groupe Scolaire « Centrale », implanté dans le Centre-Ville dionysien sur la parcelle AE 631, représente une surface de terrain de 12 085 m<sup>2</sup>.

Le coût des travaux est évalué à 940 000,00 € HT (1 019 900,00 € TTC).

Une subvention de la Région, dans le cadre du Plan de Relance Régional, sera sollicitée, à hauteur de 70 % du coût HT (soit 658 000,00 €). Cette demande de subvention fait l'objet d'un rapport séparé qui vous est soumis lors de la présente séance

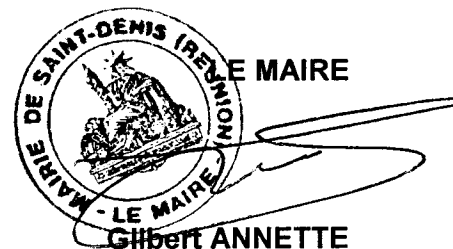
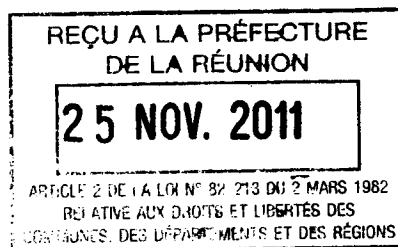
Pour la réalisation de ce projet, il sera lancé un appel d'offres ouvert, composé de 4 lots :

- Lot 1 : Etanchéité,
- Lot 2 : Menuiserie aluminium,
- Lot 3 : Ravalement,
- Lot 4 : Clôture.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'approuver le projet de réhabilitation du Groupe Scolaire « Centrale » ;
- 2) d'approuver la procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- 3) de m'autoriser à lancer la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ;
- 4) de m'autoriser à signer tous les actes afférents à l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE « CENTRALE »

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-16 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

#### ARTICLE 1

Approuve le projet de réhabilitation du Groupe Scolaire « Centrale », estimé à 940 000,00 € HT (1 019 900,00 € TTC).

#### ARTICLE 2

Approuve la procédure d'appel d'offres ouvert pour ces travaux de réhabilitation (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

#### ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres.

#### ARTICLE 4

Autorise le Maire à signer le(s) marché et tous les actes afférents à l'opération.


**Délibération n° 11/7-16**

**ARTICLE 5**

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal, au chapitre 23 et article 2313.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 25 NOV. 2011

 **LE MAIRE**  
Gilbert ANNETTE

